



Auto-école -> refus don dossier pour changement? Vos avis

Par **sylvain59**, le **12/03/2017** à **19:32**

Bonjour,

Je vous explique ma situation il y a 1 an et demi je me suis inscrit dans une auto-école, n'ayant pas le temps d'y aller j'ai tout repris il y a 4 mois, j'ai donc passé mon code avec succès il y a 1 mois et demi. Jusque là pas de soucis!

Mais quelques jours passèrent et mon moniteur me disait "il faut attendre le 1er mars pour avoir le planning pour y mettre les heures"

Bon ok doit avoir du monde... je patiente donc.

1er mars je m'y rend et là il me dit qu'il n'a toujours pas eu le planning, et jusqu'au jour d'aujourd'hui toujours la meme phrase!!

J'ai donc pris un forfait 20H de base à 900€, et j'y ai pour l'instant payer la moitié donc 450€, perdant mon temps depuis 2 mois j'ai pensé changé d'auto-école avec une beaucoup plus sérieuse, mais comment récupérer mon dossier?

Sur mon contrat il est indiqué que l'établissement ne rendra le dossier une fois que le montant total due sera remboursée, pour ma part puis-je quand meme réclamé mon dossier étant donné que je n'ai passé que le code et aucune heure de conduite (code + frais administratifs = environ 250€ sur mon contrat)

Même si mon contrat établie avec l'autoecole est dépassé (+de 12 mois) suis-je obligé de

payer les 450€ restants comme indiqué pour récupérer mon dossier?

Merci d'avance pour vos réponses.